



Consentement à la transmission électronique de documents (cartes de crédit)

Dernière mise à jour : novembre 2011

Les présentes modalités s'appliquent à la transmission électronique des documents concernant votre(vos) compte(s) de carte de crédit CIBC.

1. Définitions :

« Banque CIBC », « nous », « nos » ou « notre » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

« Entente avec le titulaire de carte » désigne l'entente régissant votre compte de carte de crédit intervenue entre vous et la Banque CIBC ; elle peut être modifiée de temps à autre et vous pouvez la consulter sur le site cibc.com.

« Compte de carte de crédit » désigne le ou les comptes de carte de crédit que nous avons ouvert à votre nom.

« Relevés de carte de crédit » désigne les relevés que nous vous envoyons comme le stipule l'Entente avec le titulaire de carte.

« Documents » a le sens indiqué à l'article 2 ci-dessous.

« Entente relative à l'accès électronique » désigne l'entente qui régit votre utilisation des Services bancaires en direct; elle peut être modifiée de temps à autre, et vous pouvez la consulter en cliquant sur le lien « Mentions juridiques » au bas de la plupart des pages des Services bancaires CIBC en direct.

« Centre de messages » désigne le Centre de messages accessible au moyen des Services bancaires en direct.

« Alerte non sécurisée » et « Alerte sécurisée » ont le sens indiqué à l'article 8 ci-dessous.

« Services bancaires en direct » désigne les services bancaires en direct que vous pouvez obtenir par l'intermédiaire de notre site Web www.cibc.com/francais.

« Vous » et « Vos/votre » désignent le titulaire de carte principal qui s'inscrit au service de transmission électronique des documents.

2. Consentement et moment de son entrée en vigueur : Vous consentez à la transmission électronique de ces documents et d'autres renseignements (« Documents ») au moyen des Services bancaires en direct :

- i. relevés de carte de crédit;
- ii. modification de l'Entente avec le titulaire de carte;
- iii. modification de tout taux d'intérêt, tous frais et tout autre élément mentionné dans notre document d'information quand nous vous envoyons une nouvelle carte de crédit ou une carte de remplacement en lien avec votre compte de carte de crédit;
- iv. communiqués sur ces modalités, y compris toute modification et confirmation; et
- v. toute autre confirmation, avis ou renseignement, en lien avec votre compte de carte de crédit, que nous sommes tenus de vous fournir aux termes de la loi.

Ce consentement s'applique au(x) compte(s) de carte de crédit que vous avez choisi(s) et à tout compte de carte de crédit qui pourra le remplacer, notamment dans le cas où votre carte de crédit est perdue, volée ou convertie en une autre carte de crédit CIBC.

Si nous recevons votre consentement moins de dix jours avant la date de votre prochain relevé de carte de crédit, il pourrait ne pas prendre effet avant le relevé de carte de crédit suivant. Habituellement, la période de facturation de votre carte de crédit prend fin vers la même journée, à chaque mois. Par exemple, si la période en cours est du 9 mai au 8 juin, la prochaine période se terminera vers le 8 juillet.

3. **Consentement verbal** : Si vous donnez votre consentement verbalement pour recevoir vos documents par voie électronique, ces modalités vous seront communiquées en format papier ou électronique à titre de confirmation. Si vous n'acceptez pas d'être lié par ces modalités, vous devez immédiatement retirer votre consentement comme le prévoit l'article « Retrait de votre consentement » (voir l'article 7 ci-dessous).
4. **Transmission électronique de documents et durée de leur accessibilité** : Lorsqu'un document vous est transmis par voie électronique, vous pouvez le consulter au moyen des Services bancaires en direct. La plupart du temps, nous vous aviserons qu'un document est disponible en affichant un message dans votre Centre de messages. Dans d'autres cas, un document pourrait vous être présenté comme faisant partie d'une opération ou d'un choix effectué dans les Services bancaires en direct.

Les relevés de carte de crédit seront accessibles au moyen de liens sur le site des Services bancaires en direct et d'avis dans le Centre de messages. D'autres documents pourraient se limiter à des liens ou des avis dans votre Centre des messages. À moins que vous ne les supprimiez, un avis dans votre Centre de messages demeure accessible pendant au moins 13 mois civils à partir de la date d'affichage de l'avis. Les relevés de carte de crédit sont accessibles pendant sept ans à partir de la date d'affichage du relevé sur le site des Services bancaires en direct. Les documents qui vous sont présentés comme faisant partie d'une opération ou d'un choix effectué dans les Services bancaires en direct ne seront accessibles qu'à partir du moment où ils sont effectués, et vous devrez en imprimer ou en garder une copie pour vos dossiers.

En plus de l'avis dans votre Centre de messages mentionné plus haut, vous pouvez choisir de vous inscrire à un service d'alerte non sécurisée (voir l'article 9 ci-dessous) pour être averti de la disponibilité d'un document.

Vous êtes responsable d'imprimer ou de télécharger ces documents pour vos dossiers.

5. **Vos obligations à l'égard de l'accès aux Services bancaires en direct et de la consultation des documents** : **Vous acceptez d'aller sur le site des Services bancaires en direct au moins une fois par mois pour consulter les documents.** Vous confirmez avoir les capacités techniques nécessaires et les ressources pour ce faire. Vous reconnaissez que les exigences techniques et de sécurité à l'égard de l'accès aux Services bancaires en direct peuvent changer de temps à autre. S'il vous est impossible d'accéder

aux Services bancaires en direct pour vous acquitter de vos obligations aux termes du présent article pour quelque raison que ce soit, vous devez retirer votre consentement comme le prévoit l'article « Retrait de votre consentement » (voir l'article 7 ci-dessous).

6. **Documents en format papier** : Nous nous réservons le droit de vous fournir des documents en format papier s'il nous est impossible de vous les transmettre par voie électronique, si nous avons des raisons de croire que vous ne les avez pas reçus ou si nous jugeons que c'est approprié. Tout document en format papier vous sera envoyé à la dernière adresse postale inscrite dans nos dossiers pour votre compte de carte de crédit.
7. **Retrait de votre consentement** : En tout temps, vous pouvez retirer votre consentement à la transmission électronique des documents en mettant à jour vos préférences de transmission des documents dans Services bancaires en direct, en téléphonant au 1 800 465-4653 pendant les heures d'ouverture ou en nous avisant par courrier à l'adresse suivante : Services de cartes de crédit CIBC, Casier postal 4058, Succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1L8.

Nous accuserons réception du retrait de votre consentement et nous vous aviserons par écrit, par voie électronique ou sur papier, de la date d'entrée en vigueur de ce retrait. Si nous recevons votre retrait de consentement moins de dix jours avant la date de votre relevé, il pourrait ne pas prendre effet avant le relevé de carte de crédit suivant. Par exemple, si la période en cours est du 9 mai au 8 juin, la prochaine période se terminera vers le 8 juillet.

8. **Alertes** : Votre Centre de messages vous permet d'obtenir des messages d'alerte automatisés. Les messages d'alerte vous seront envoyés en mode sécurisé au Centre de messages (une « Alerte sécurisée ») ou ils vous seront envoyés à l'aide d'un courriel ordinaire, d'un message texte ou d'un autre moyen de communication non sécurisé (une « Alerte non sécurisée »). À l'occasion, nous pourrions ajouter de nouvelles alertes ou cesser d'en offrir certaines sans préavis. Avant de retirer une alerte que vous recevez, nous vous en informerons 30 jours à l'avance par un avis affiché sur le site www.cibc.com/francais. Nous pouvons intégrer des renseignements personnels confidentiels particuliers dans le cadre des alertes sécurisées et non sécurisées.
9. **Alertes non sécurisées** : Avant de choisir d'activer ces alertes, vous devriez examiner les modèles de message afin de comprendre comment ils vous seront envoyés. Ces renseignements sont accessibles lorsque vous vous inscrivez aux alertes. De par leur nature, les alertes non sécurisées peuvent être perdues, interceptées, consultées ou modifiées par d'autres.
10. **Alertes non sécurisées envoyées à une adresse courriel** : Les alertes non sécurisées seront envoyées à l'adresse courriel que vous avez déterminée comme étant votre adresse courriel principale aux Services bancaires CIBC en direct. Vous pouvez changer votre adresse électronique au moyen des Services bancaires en direct, mais cela entraînera également la modification de votre adresse électronique indiquée dans nos dossiers.

11. **Numéro de téléphone SMS pour les alertes non sécurisées** : Ces alertes non sécurisées seront envoyées au numéro de téléphone SMS que vous avez fourni à Services bancaires CIBC en direct. Les prix s'appliquant aux messages standards et aux données peuvent s'appliquer et nous vous enverrons un rappel par message texte tous les 30 jours afin de vous permettre d'annuler votre inscription aux alertes par message texte. Vous pouvez modifier votre numéro de téléphone SMS à Services bancaires en direct, mais cela entraînera également la modification du numéro de téléphone SMS indiqué dans nos dossiers.
12. **Modification des modalités** : Nous pouvons modifier ces modalités à n'importe quel moment en vous avisant par voie électronique ou sur papier. Vous acceptez que toute utilisation subséquente de Services bancaires en direct de votre part signifie que vous acceptez les modalités révisées. Si vous n'acceptez pas une modification, vous devez immédiatement retirer votre consentement comme le prévoit l'article « Retrait de votre consentement » (voir l'article 7 ci-dessous).
13. **Limitation de responsabilité** : Vous acceptez que vos alertes puissent être retardées, non livrées ou inexactes, et ce, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment des problèmes techniques. Sous réserve de la loi applicable sur votre territoire, nous ne serons responsables d'aucun dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des alertes ou de l'incapacité d'utiliser celles-ci, peu importe la cause (même la négligence), même si nous avons été avertis de la possibilité que de tels dommages puissent survenir. Pour les alertes non sécurisées, vous acceptez le risque que les messages d'alerte peuvent être égarés, interceptés, examinés ou modifiés par autrui.
14. **Autres ententes** : Ces modalités s'appliquent en plus des dispositions contenues dans l'Entente relative à l'accès électronique et l'Entente avec le titulaire de carte. Cela comprend, entre autres choses, la limitation de nos responsabilités concernant la prestation de services de transmission de documents par l'intermédiaire des Services bancaires en direct et votre obligation, en vertu de l'Entente avec le titulaire de carte, de vous assurer de recevoir un relevé de carte de crédit et d'effectuer tous les paiements exigibles, même si un relevé mensuel ne vous parvient pas à temps ou pas du tout.

V1.1